



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY
le 21 MARS 2022

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoint, Mesdames, Messieurs Alain DEVOUCOUX, Alain BARNAY, Christophe SAUNIER, Julien DESMORIEUX, Catherine KIEFFER

Excusés : Mesdames Adeline VOILLOT, (pouvoir Andrée MENARGUEZ), Annick BERTIN (pouvoir Cédric FLETY). Monsieur Christophe NORMAND (pouvoir Alain DEVOUCOUX).

Secrétaire de séance : Madame Catherine KIEFFER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 février 2022

Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2021 : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes détaillés de l'exercice 2021, approuve à l'unanimité, les résultats suivants :

Budget principal :

❖ Fonctionnement	= +196 624.97€
❖ Investissement	= + 22 605.33€
Total	= + 219 230.30€

Budget annexe d'assainissement :

❖ Exploitation	= + 16 114.01€
❖ Investissement	= + 5 714.43€
Total	= + 21 828.44€

Soit un excédent global de 241 058.74€

Taxes Locales Directes 2022 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition : taxe foncière bâti = 35.31% et taxe foncière non-bâti = 33.74% pour un produit attendu d'un montant de 159 737€.

Budgets Primitifs 2022 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et affectation des résultats 2021, vote à l'unanimité les budgets primitifs pour l'année 2022, qui s'équilibrent en dépenses et recettes, comme suit :

Budget Principal (M57)

❖ Fonctionnement	= 406 100€
❖ Investissement	= 175 000€

Budget annexe d'assainissement (M49)

❖ Exploitation	= 45 200€
❖ Investissement	= 31 900€

Total des budgets 658 200€.

Les travaux d'investissement porteront sur la réhabilitation du logement Courault, le remplacement de la porte du hall des logements au-dessus de l'école, la poursuite des travaux anti-radon dans la salle de classe des CM2 et des travaux de sécurisation au clocher de l'église suivant l'audit qui sera réalisé.

Questions diverses

- ❖ **PLUi**: en attente de la création du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par la CCGAM, la commune est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme), la possibilité d'autoriser des permis de construire est limitée aux parties urbanisées. Devant le refus d'un projet où tous les réseaux de viabilité sont présents le Conseil Municipal décide de solliciter Monsieur le Sous-Préfet pour lui exposer la situation.
- ❖ **SDIS** : le Conseil Municipal demande un devis à la SAUR pour établir un état des lieux des bouches incendie au niveau de la pression et auprès de l'entreprise DESAUTEL pour le matériel (capot manquant, peinture...).
- ❖ Le Conseil Municipal décide de passer un contrat annuel d'entretien du réseau d'assainissement collectif vers les habitations Chevalier et Rama.
- ❖ Le Conseil Municipal sollicite les services du Département pour une participation au reboisement aux Mongins.
- ❖ Organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Vu par Nous, Andrée MENARGUEZ, Maire de la Commune de Tavernay, pour être affiché le 21 mars 2022 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.